



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 9 septembre 2013, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Napoléon Lévesque, maire
Madame	Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Gilles Couture, conseiller Rémi Ouellet, conseiller Michel Sawyer, conseiller Guy St-Pierre, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de Monsieur Napoléon Lévesque, maire. Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2013-09-246

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Rémi Ouellet
appuyé par M. Guy St-Pierre
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item Affaires nouvelles demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 août 2013
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation de documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Adoption du règlement numéro 323-13 décrétant un emprunt de 335 300 \$ et une dépense de 335 300 \$ pour la réalisation des travaux de voirie
 - 3.6 Entente intermunicipale concernant l'application du code de la sécurité routière, de la Loi sur les véhicules hors route et des règlements municipaux par la Sureté du Québec dans la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup
 - 3.7 Entente avec la Croix-Rouge canadienne - Services aux sinistrés
 - 3.8 Matériel informatique - Achat d'un serveur
 - 3.9 Décret d'une nouvelle zone scolaire - Rue Principale Sud
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
 - 4.2 Service des premiers répondants
 - 4.3 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour les services incendie de la MRC de Témiscouata
 - 4.4 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
 - 4.5 Résultat des soumissions pour l'achat d'abrasif pour la saison 2013-2014
 - 4.6 Érosion d'un tributaire du lac de la Grande-Fourche
 - 4.7 Entente intermunicipale relative à l'enlèvement et au transport des matières résiduelles organiques dans la MRC de Rivière-du-Loup
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Demande d'autorisation pour l'exploitation d'un commerce
 - 5.2 Assemblée générale de l'Association des riverains du lac St-François
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Offre de services - Rapport d'évaluation de notre camping municipal
 - 6.3 Dépenses du gestionnaire du camping
7. Ressources humaines et formation
 - 7.1 Assemblée générale des membres de la FQM



- 7.2 Nouvelle politique énergétique du Québec - Consultation publique
- 7.3 Rencontres
- 8. Affaires nouvelles
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2013-09-247

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 26 AOUT 2013

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Gilles Couture
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 aout 2013 soit adopté en sa forme et teneur sauf qu'à l'item 4.4, résolution numéro 2013-08-239, la dernière phrase devra dorénavant se lire comme suit :

« Pour le tarif de notre débroussailleuse qui ne fait pas partie pour l'instant de notre règlement, le tarif demandé sera de 22 \$ l'heure plus taxes ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL

3.3.1 Correspondance du ministre des Transports monsieur Sylvain Gaudreault nous informant que suite à la recommandation de notre député, il nous accorde une subvention maximale de 13 000 \$ pour les travaux d'amélioration de notre réseau routier.

3.3.2 Reçu de la MRC de Rivière-du-Loup, à titre d'information, copie d'un projet d'entente en matière de gestion de la sécurité incendie ainsi qu'un document complémentaire qui ont été acheminés aux municipalités concernées.

3.3.3 La MRC de Rivière-du-Loup nous invite à l'inauguration de l'œuvre extérieure Le Visionnaire, le jeudi 12 septembre 2013 à 10 h, à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup.

2013-09-248

3.4. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées, lors d'une séance précédente du conseil, et dont le paiement a été effectué durant le mois d'aout 2013, pour un total de 210 577,17 \$ tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois d'aout 2013 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 408-12 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit :




	<u>Total</u>
·Dépenses d'administration et autres départements :	1 781.00 \$
·Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	1 220.67 \$
·Dépenses de loisirs :	483.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 46 510,47 \$, tels qu'inscrits au registre des achats du 31 aout 2013, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Guy St-Pierre
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 31 aout 2013 au montant de 46 510,47 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 408-12.

Je certifie que des crédits sont disponibles pour le paiement des comptes ci-haut mentionnés.



Sylvie Samson,
Directrice générale

3.5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUGMENTANT NOTRE FONDS DE ROULEMENT À 400 000 \$

Avis de motion est donné par monsieur Claude Boucher conseiller qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera adopté un règlement ayant pour objet d'augmenter notre fonds de roulement à 400 000 \$. Cette affectation au fonds de roulement sera effectuée à partir d'une taxe spéciale prévue au budget de chaque année sur une période de dix (10) ans.

2013-09-249

3.6. ADHÉSION À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'APPLICATION DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE LA LOI SUR LES VÉHICULES HORS-ROUTE ET DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE les municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup ont signé une entente portant sur la modification de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE ladite entente permet aux municipalités d'adhérer à la Cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE les municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) pour conclure une entente afin de confier à la MRC de Rivière-du-Loup le pouvoir de recevoir les montants relatifs aux constats d'infraction en provenance de la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup émis dans le cadre de l'application du Code de la sécurité routière, de la Loi sur les véhicules hors route et des règlements municipaux appliqués par la Sureté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup est disposée à recevoir les sommes attribuables aux municipalités rurales de son territoire provenant de la Cour municipale et à les redistribuer selon les modalités prévues dans un projet d'entente dont les membres de ce conseil ont pris connaissance;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy St-Pierre
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère au projet d'entente intermunicipale aux fins de recevoir les montants relatifs aux constats d'infraction en provenance de la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup émis dans le cadre de l'application du Code de la sécurité routière, de la Loi sur les véhicules hors route et des règlements municipaux appliqués par la Sureté du Québec sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2013-09-250

3.7. ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE - SERVICES AUX SINISTRÉS

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Rémi Ouellet
et résolu

1. De renouveler notre entente avec la Croix-Rouge canadienne concernant les Services aux sinistrés, et ce, afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par ladite entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec. La durée de l'entente est de trois (3) ans couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.
2. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup l'entente avec la Croix-Rouge canadienne.
3. Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup s'engage à payer pour la durée de l'entente une contribution de 0,15 \$ per capita, faisant un total de 188,55 \$ pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2013-09-251

3.8. MATÉRIEL INFORMATIQUE - ACHAT D'UN SERVEUR

Le système informatique du bureau municipal est devenu beaucoup moins fonctionnel compte tenu des différents logiciels, de l'âge des systèmes et de plus, notre serveur est inclus dans la tour d'un poste de travail. Pour pouvoir fonctionner avec le projet de *Conseil sans papier*, il faudrait faire l'acquisition d'un nouveau serveur.

Le cout pour cette acquisition est estimé à environ 4 200 \$, estimation effectuée par l'entreprise « Global Technologie ».

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Gilles Couture
et résolu

D'autoriser l'acquisition d'un serveur pour le bureau municipal dont l'estimation est de 4 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.9. DÉCRET D'UNE NOUVELLE ZONE SCOLAIRE - RUE PRINCIPALE SUD

Reporté.



4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2013-09-252

4.1. RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Guy St-Pierre
et résolu

D'autoriser l'achat et le paiement des dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2013	Solde disponible
1	02 22000 522	Extincteur et une lampe d'urgence (sortie) pour la caserne incendie	57,19 \$	300 \$	300 \$
2	02 22000 522	Lampe d'urgence (sortie) pour la caserne incendie	241,89 \$	300 \$	243 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2013-09-253

4.2. SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE le service de premiers répondants vise à améliorer la rapidité d'intervention des intervenants auprès de la population lors de situation d'urgence et à bonifier l'offre des services préhospitaliers sur le territoire de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et les municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, par le biais de son service incendie, pourrait voir à la mise en place et à la gestion d'un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance des avantages de ce service pour la population et de ses implications financières pour la ville, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup juge à propos d'aller de l'avant pour sa mise sur pied;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Rémi Ouellet
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup donne son accord à la mise sur pied d'un service de premiers répondants de niveau 1 (PR-1).

De plus, il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale, à signer une entente à cet effet avec l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2013-09-254

4.3. ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR LES SERVICES INCENDIE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

ATTENDU que nous avons une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour tous les services de sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Honoré de Témiscouata;



ATTENDU que les représentants des municipalités de Saint-Honoré et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup désirent modifier la teneur de cette entente, particulièrement la grille de tarification;

ATTENDU que les municipalités faisant partie de la municipalité régionale de comté de Témiscouata ont signé une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

ATTENDU que selon l'article 18 de leur entente, toutes les municipalités limitrophes au territoire de la MRC de Témiscouata peuvent faire partie de l'entente en adressant une résolution à cet effet et en indiquant que nous acceptons les conditions de l'entente existante.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Rémi Ouellet
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe la Municipalité régionale de comté de Témiscouata :

1. De notre intérêt à faire partie de leur entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;
2. Que nous acceptons les conditions de l'entente existante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2013-09-255

4.4. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics nous fait un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions, les problèmes rencontrés, etc.

Il est proposé par M. Guy St-Pierre
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2013	Solde disponible
1	02 32000 516	Loc. temps d'ondes, voirie.	369 \$	1 300 \$	369 \$
2	02 32000 525	Ent et rép, véhicules, voirie, amortisseur #28, réparation #57, camion #20, bittes couteux, bearing #24, et autre.	7 876 \$	15 000 \$	5 747 \$
3	02 32000 610	Aliment, boisson, garage	146 \$	300 \$	146 \$
4	02 32000 631	Essence, huile, graisse, voirie.	2 627 \$	18 000 \$	2 627 \$
5	02 32000 649	Autres, voirie, batteries, gants	577 \$	700 \$	577 \$
6	02 35500 649	Poteaux pour la pancarte au lac St-François	954 \$	2 300 \$	785 \$
7	02 41300 642	Art, tuyauteries,	1989 \$	2 000 \$	1 989 \$
8	23 04320 721	Rép. du chemin Taché Ouest	2012 \$	400 000 \$	399 716 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2013-09-256

4.5. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON 2013-2014

ATTENDU QUE des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées à deux (2) entreprises pour l'achat de 1 700 tonnes d'abrasif pour la saison 2013-2014;

ATTENDU QUE le nombre de soumissions reçues dans les délais prévus dans l'appel d'offres est de deux dont voici le résultat :

Nom de l'entreprise	Prix excluant les taxes	Taxe à l'exploitant	TPS et TVQ	Total
Jean-Pierre Ouellet 6.24 \$ / TM (excluant les taxes)	10 608.00 \$	918.00 \$	1 726.02 \$	13 252.02 \$
Transport Saindon 6.88 \$ / TM (excluant les taxes)	11 696.00 \$	918.00 \$	1 888.95 \$	14 502.95 \$

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, la directrice générale a procédé à l'analyse des offres reçues et elles sont toutes deux conformes aux exigences du cahier des charges;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par monsieur Jean-Pierre Ouellet pour le coût de 6,24 \$ la tonne excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy St-Pierre
appuyé par M. Gilles Couture
et unanimement résolu

1. D'accepter la soumission présentée par monsieur Jean-Pierre Ouellet puisque c'est la soumission la plus basse conforme.
2. D'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat de 1 700 tonnes métriques d'abrasif de monsieur Jean-Pierre Ouellet pour la saison 2013-2014, dont le coût total pour les 1 700 tonnes métriques est de 13 252,02 taxes et livraison incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.6. ÉROSION D'UN TRIBUTAIRE DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE

Reporté.

2013-09-257

4.7. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENLÈVEMENT ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU que l'implantation d'un service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles organiques (collecte de la 3^e voie) est une étape incontournable pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec et ceux du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Rivière-du-Loup et qu'elle est un préalable au traitement de ces matières par biométhanisation, méthode retenue pour les municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que l'implantation de la collecte à 3 voies est susceptible d'engendrer des coûts supplémentaires pour les municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, un comité intermunicipal sur la gestion des matières résiduelles organiques a été formé pour analyser différents scénarios possibles afin d'amenuiser cette hausse de coût;



ATTENDU qu'à la suite de plusieurs rencontres, les représentants des municipalités au sein de ce comité se sont montrés favorables à envisager un regroupement de services dans le cadre d'une entente intermunicipale où la MRC de Rivière-du-Loup agirait comme mandataire;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pris connaissance du projet d'entente intermunicipale couvrant la période du 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Rémi Ouellet
et résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère au projet d'entente intermunicipale relatif à l'enlèvement et au transport des matières résiduelles organiques dans la MRC de Rivière-du-Loup et autorise le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2013-09-258

5.1. DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UN COMMERCE

La directrice générale a rencontré monsieur Vincent Lagacé en ce qui a trait à son projet d'achat d'un terrain sur la rue Industrielle pour la construction d'un garage commercial.

Monsieur Lagacé est en accord avec les conditions de la Municipalité et il demande s'il peut toutefois prendre possession du terrain dans la rue Industrielle avant la signature du contrat afin d'y enlever la partie végétale et faire un peu de débroussaillage pour enlever les aulnes.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Rémi Ouellet
et résolu

D'autoriser monsieur Vincent Lagacé à exploiter son commerce dans son garage résidentiel situé sur le chemin Taché Est conditionnellement à ;

1. Que le contrat d'achat du terrain situé sur la rue Industrielle soit effectué au plus tard le 1^{er} décembre 2013;
2. Que son commerce qu'il exploite sur le chemin Taché Est soit transféré au plus tard le 1^{er} août 2014 dans son nouvel immeuble de la rue Industrielle;
3. Que son terrain situé sur le chemin Taché Est soit gardé dans un état de propreté. Des heures d'exploitation devront être également respectées, soit du lundi au vendredi de 8 h à 21 h, le samedi de 8 h à 12 h (midi) et le dimanche aucune exploitation.
4. En ce qui a trait à la demande de monsieur Lagacé pour réaliser des travaux sur le terrain à acquérir, il devra au préalable procéder à l'achat et à la signature du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2013-09-259

5.2. **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC ST-FRANÇOIS**

Les membres de l'Association des riverains du lac St-François aimeraient que notre inspecteur en environnement et en bâtiment participe à leur assemblée générale qui se tiendra le dimanche 29 septembre 2013 à compter de 10 h 30. La raison de cette demande est pour obtenir de l'information sur le projet de règlement portant sur la vidange des boues de fosses septiques ainsi que divers aspects touchant l'environnement du lac.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Michel Sawyer
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Association des riverains du lac St-François qui se tiendra le 29 septembre 2013 à compter de 10 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. **LOISIRS ET CULTURE**

2013-09-260

6.1. **RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Monsieur Jonathan Jalbert, technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions, les problèmes rencontrés, etc.

Il est proposé par M. Michel Sawyer
appuyé par M. Rémi Ouellet
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2013	Solde disponible
1	02 70130 612	Achat bières centre des loisirs	900 \$	6 500 \$	-113 \$
2	02 70131 602	Achat matériel pour automne à grands pas (eau, jus, prix présences, etc.)	150 \$	250 \$	250 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2. **OFFRE DE SERVICES - RAPPORT D'ÉVALUATION DE NOTRE CAMPING MUNICIPAL**

Reçu une offre de services de monsieur Nicolas Viel ingénieur pour l'entreprise « Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. » concernant le dossier du camping municipal via les services d'eau et d'égouts.

Des informations seront demandées à M. Viel afin de connaître les couts reliés exclusivement à la première étape de ce dossier, soit les couts pour répondre aux demandes du MDDEF dans leur « Avis de non-conformité » qui nous a été adressé le 20 août 2013. Nous aimerions également connaître le cout pour analyser les différentes alternatives pour l'avenir de notre camping.



2013-09-261

6.3. DÉPENSES DU GESTIONNAIRE DU CAMPING

Le gestionnaire du camping a transmis à la directrice générale les factures dans le but d'obtenir un remboursement tel que prévu dans l'entente de services.

Voici les factures présentées :

Factures relatives à l'achat de 13 tables de piquenique		
Date facture	Fournisseurs	Montant
16 mai 2013	La Coop St-Hubert	977.29 \$
11 juil. 2013	La Coop St-Hubert	97.73 \$
9 août 2013	La Coop St-Hubert	97.73 \$
19 juil. 2013	La Coop St-Hubert	97.73 \$
Total pour les 13 tables de piquenique		1 270.48 \$

Facture relative à l'achat de 2 tables à langer pour les salles de bain		
Date facture	Fournisseurs	Montant
28 mai 2013	Groupe Sani-Tech	442.65 \$
Total pour les 2 tables à langer		442.65 \$

Facture relative à l'achat de sable et terre pour le terrain de camping		
Date facture	Fournisseurs	Montant
2 juillet 2013	Transport Saindon	828.74 \$
Total pour gravier, sable et loc. machinerie		828.74 \$

Factures relatives à la fabrication d'armoires pour la salle de lavage, menuiserie et matériaux pour les douches		
Date facture	Fournisseurs	Montant
26 juin 2013	Sylvain Mcrel pour fabrication armoires	300.00 \$
29 avril 2013	La Coop St-Hubert pour bras douches, etc.	53.97 \$
3 mai 2013	La Coop St-Hubert pour robinet	74.71 \$
1 mai 2013	La Coop St-Hubert pour bras douche, etc.	111.36 \$
7 mai 2013	La Coop St-Hubert pour pomme douche	13.77 \$
6 mai 2013	La Coop St-Hubert pour tablettes, etc.	96.31 \$
7 mai 2013	La Coop St-Hubert pour peinture tablettes, etc.	86.88 \$
Total pour fabrication d'armoires et rép. douches, etc.		737.00 \$

Factures relatives à l'ajout de 2 sections de quai		
Date facture	Fournisseurs	Montant
26 août 2013	Atelier Soudure pour attache quai	107.16 \$
30 juin 2013	Atelier soudure pour poteaux pour nom de rue et fabrication d'attache quai	363.30 \$
4 juin 2013	La Coop St-Hubert pour pièces quai	592.98 \$
3 juin 2013	La Coop St-Hubert pour morillon	20.63 \$
5 juin 2013	La Coop St-Hubert pour vis	42.52 \$
24 juil. 2013	La Coop St-Hubert pour boulon	9.93 \$
24 juill. 2013	La Coop St-Hubert pour écrous, rondelles	10.53 \$
3 juin 2013	La Coop St-Hubert pour collier,	25.21 \$



	attaches, etc.	
3 juin 2013	La Coop St-Hubert pour feuillard acier	9.84 \$
9 aout 2013	La Coop St-Hubert pour bois	106.24 \$
8 mai 2013	La Coop St-Hubert pour vis, etc.	584.74 \$
10 juin 2013	La Coop St-Hubert pour taquets	41.25 \$
Total pour l'ajout de 2 sections de quai		1 914.33 \$

Le total des factures ci-haut mentionné s'élève à 5 193,20 \$. Un montant de 761,58 \$ a déjà été transmis au gestionnaire du camping pour le paiement d'une débroussailleuse, faisant un total des dépenses de 5 954,78 \$.

Le cout total pour l'engagement d'un sauveteur fut de 2 908,86 \$. Le cout pour la parution dans le journal pour l'offre d'emploi du sauveteur fut de 216,65 \$. Le tout pour le cout relié à l'engagement du sauveteur est de 3 125,51 \$.

Le montant prévu pour la participation municipale excluant le sauveteur est de 5 000 \$ par année.

Il est proposé par M. Michel Sawyer
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

1. De rembourser à monsieur Bernard Goulet un montant de 4 238,42 \$ représentant le montant de 5 000 \$ prévu dans notre entente de services pour la gestion du camping et de la plage moins le montant de 761,58 \$ déjà reçu;
2. Qu'un montant de 1 562,76 \$ soit facturé au gestionnaire du camping pour le remboursement des frais de la moitié des couts relatifs à l'engagement d'un sauveteur.
3. Que demande soit faite à monsieur Bernard Goulet gestionnaire du camping pour qu'il nous transmette le montant dû en ce qui a trait à notre redevance pour le nombre de locations de roulotte saisonnières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION**

7.1. **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA FQM**

ATTENDU l'assemblée générale des membres de la FQM qui se tiendra pour la 1^{re} partie le jeudi 26 septembre à 9 h 30 et la 2^e partie, le samedi 28 septembre à 9 h;

ATTENDU que le maire de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ne pourra pas être présent à l'assemblée générale de la Fédération québécoise des municipalités - FQM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Sawyer
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que monsieur Gilles Couture conseiller et maire suppléant soit mandaté pour représenter la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup lors de l'assemblée générale de la FQM qui se tiendra les 26 et 28 septembre 2013 au Centre des congrès de Québec, salle 2000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



7.2. NOUVELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC - CONSULTATION PUBLIQUE

Invitation du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent à participer à une consultation publique qui servira à élaborer la nouvelle politique énergétique du Québec. La séance publique de Rimouski aura lieu le 25 septembre prochain à 14 h et à 19 h.

Aucun représentant de la municipalité ne sera présent à cette consultation publique.

7.3. RENCONTRES

- Une rencontre est prévue le 11 septembre à 19 h 30 avec les membres du comité consultatif d'urbanisme pour travailler sur le projet de règlement sur les fosses septiques.
- Rencontre pour travailler sur le projet de règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux : le mercredi 11 septembre à 16 heures et à 19 heures.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2013-09-263

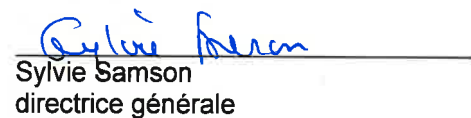
10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Michel Sawyer conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Napoléon Lévesque est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Napoléon Lévesque
maire


Sylvie Samson
directrice générale